



## LIEU DE LA FORMATION

LE LYCÉE PROFESSIONNEL AGRICOLE  
FAZANIS  
ROUTE DE CLAIRAC  
47400 TONNEINS

## PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne ayant obtenu un agrément d'assistant(e) maternel(le) délivré par le Conseil Départemental du Lot-et-Garonne.

## PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis  
L'article D.421.47 du CASF prévoit des dispenses partielles de formation pour les personnes titulaires de certaines qualifications ou diplôme.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Depuis le 01/01/2019, les premières 80 heures des 120 heures la formation obligatoire, avant l'accueil d'un premier enfant, permettent aux assistant(e)s maternel(le)s, nouvellement agréé(e)s, d'acquérir et d'approfondir les compétences et connaissances nécessaires dans les 3 domaines suivants (art D.421-46 du CASF) :

### 1. Les besoins fondamentaux de l'enfant :

- assurer la sécurité psycho-affective et physique de l'enfant, notamment être en mesure de lui dispenser les gestes de premiers secours (PSC1);
- apporter à l'enfant les soins, notamment d'hygiène, et assurer son confort, notamment par la connaissance des grands enjeux de la santé de l'enfant ;
- favoriser la continuité des repères de l'enfant entre la vie familiale et le mode d'accueil ;
- savoir accompagner l'enfant dans son développement, son épanouissement, son éveil, sa socialisation et son autonomie ;

#### Focus 47:

- s'inscrire dans une démarche de santé environnementale lors de la prise en charge de l'enfant ;
- mettre en place des conditions favorables au développement du langage.

### 2. Les spécificités du métier d'assistant maternel :

- connaître les droits et les devoirs de la profession, pour chacune de ses modalités d'exercice ;
- maîtriser la relation contractuelle entre l'assistant maternel et l'employeur ;
- instaurer une communication et des relations professionnelles avec son employeur et les autres professionnels de l'accueil du jeune enfant ;
- prévenir ou prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de l'assistant maternel ;

#### Focus 47:

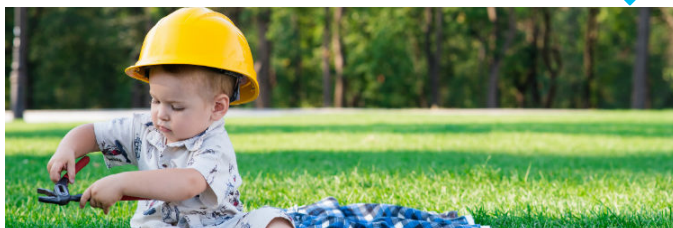
- développer une démarche bienveillante dans l'accompagnement à la parentalité.

### 3. Le rôle de l'assistant maternel et son positionnement dans les dispositifs d'accueil du jeune enfant :

- connaître le cadre juridique, sociologique et institutionnel de l'enfant, de la famille, des différents acteurs nationaux, ainsi que des acteurs locaux de l'accueil du jeune enfant et de l'accompagnement des familles, et savoir se situer parmi eux ;
- connaître les missions et les responsabilités de l'assistant maternel en matière de sécurité, de santé et d'épanouissement de l'enfant.

## VOS CONSEILLERS DE L'AGENCE DU LOT-ET-GARONNE

Hélène BOURSINHAC  
Conseillère en Formation  
Continue  
agence-marmande@greta-cfa-  
aquitaine.fr  
06 33 47 69 70



## CONTENU DE LA FORMATION

### Domaine 1 - Les besoins fondamentaux de l'enfant 36h

- 7h : Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)
- 3h : la santé environnementale lors de la prise en charge d'enfants
- 3h : communication gestuelle associée à la parole ou « bébé signes »
- 7h : la santé de l'enfant
- 7h : les soins d'hygiène et de confort de l'enfant
- 7h : éveil de l'enfant et activités
- 2h : la période d'adaptation

### Domaine 2 - Les spécificités du métier d'assistant maternel 23h

- 4h : les particularités du métier d'assistant maternel
- 6h : relation contractuelle employé-employeur(s)
- 3h : accompagnement à la parentalité
- 7h : gestion du stress et techniques de relaxation
- 3h : communication et relations professionnelles

### Domaine 3 - Le rôle de l'assistant maternel et son positionnement dans les dispositifs d'accueil du jeune enfant 15h

- 2h : le cadre juridique et sociologique de l'enfant et de la famille & déontologie professionnelle
- 2h : les différents acteurs nationaux et locaux de l'accueil du jeune enfant et de l'accompagnement des familles
- 7h : bientraitance et protection de l'enfant
- 4h : sensibilisation à l'accueil d'un enfant en situation de handicap

### Évaluation des acquis des premières 80 heures de la formation obligatoire 6h

- 2h pour chacun des trois domaines

## CONDITIONS DE FORMATION

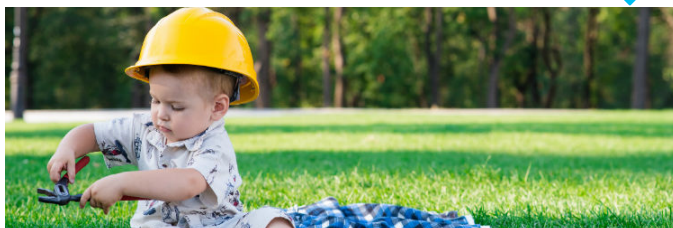
- groupe de 12 à 20 personnes
- 4 heures de formation sur plateau technique
- **formation financée par le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne**
- **repas du midi, pris en commun au sein de l'établissement scolaire, pris en charge par le GRETA CFA**
- **les frais de déplacements ne sont pas pris en charge**

### VOS CONSEILLERS DE L'AGENCE DU LOT-ET-GARONNE

Hélène BOURSINHAC  
Conseillère en Formation  
Continue  
agence-marmande@greta-cfa-  
aquitaine.fr  
06 33 47 69 70



## FORMATION INITIALE DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S - PREMIÈRES 80H



### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis sous forme d'un contrôle terminal :

- 3 épreuves écrites de 2h portant sur les domaines 1, 2 et 3 (pour un parcours complet de 80h).
- 2 épreuves écrites de 2h portant sur les domaines 2 et 3 (pour un parcours partiel de 55h).
- 1 épreuve écrite de 2h portant sur le domaine 3 (pour un parcours partiel de 33h).

Lorsque les résultats sont satisfaisants (soit une moyenne de 10/20 minimum par domaine évalué & l'obtention du certificat Certificat de Compétences de Citoyen de Sécurité Civile - PSC1), le GRETA CFA AQUITAINE délivre une attestation de validation des quatre-vingt premières heures de la formation, valant autorisation à accueillir un enfant (art D.421-45 II CASF).

Dans le cas contraire, la personne agréée ne peut commencer à exercer le métier d'assistant(e) maternel(le) et le GRETA CFA AQUITAINE procèdera à une deuxième évaluation des acquis.

L'attestation est délivrée dans les 48 heures après le dernier jour de formation.

### CONDITIONS D'ADMISSION

1. être agréé(e) par le Conseil Départemental du Lot-et-Garonne
2. être convoqué(e) par la GRETA CFA AQUITAINE
3. **compléter et envoyer au GRETA CFA , dans les délais mentionnés, le coupon-réponse reçu avec la convocation par courrier (GRETA CFA AQUITAINE 22 rue Ejéa de los Caballeros 47207 MARMANDE Cedex / [marine.theron@greta-cfa-aquitaine.fr](mailto:marine.theron@greta-cfa-aquitaine.fr) )**
4. recevoir, par mail, son planning avec son parcours (80h ou 55h ou 33h de formation)
5. se présenter à la formation

### PROFIL DES INTERVENANTS

Professionnel(le)s du secteur de la Petite Enfance (responsable de RAM, infirmière puéricultrice, auxiliaire de puériculture, directrice de crèche, sophrologue, EJE, etc.).

#### VOS CONSEILLERS DE L'AGENCE DU LOT-ET-GARONNE

Hélène BOURSINHAC  
Conseillère en Formation  
Continue  
[agence-marmande@greta-cfa-aquitaine.fr](mailto:agence-marmande@greta-cfa-aquitaine.fr)  
06 33 47 69 70